

AN 2013
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 avril 2013 à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel DEMARTY.

CONSEILLERS EN EXERCICE 14 : présents : 12 : DEMARTY Daniel, REGAUDIE Gabrielle, BIDAUD Jacques, VIAROUGE Laurent, MERAUD Bernadette, BLANCHET Christian, DEBETH Marie-Pierre, DUCAILLOU André, MUHLEBACH Chantal, PHALIES Jacques, RESTOUEIX Marie- Laure, VETIZOU Stéphanie.

ABSENTE : Virginie PERICAUD.
ABSENT EXCUSE : Christophe BESSOULE

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil Municipal, Jacques BIDAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- 00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU du dernier conseil
- 01 – BUDGET GENERAL : approbation du Compte de Gestion
- 02 – BUDGET GENERAL : approbation du Compte Administratif et affectation des résultats
- 03 - BUDGET GENERAL : vote du Budget Primitif 2013
- 04 – SUBVENTIONS : attributions 2013
- 05 – TRESORERIE : ouverture d'une ligne de crédits de trésorerie
- 06 – PLU : durée d'amortissement des frais d'études
- 07 – SIEMD : dissolution du SIEMD

00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APPROUVE sans réserve le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

01 – BUDGET GENERAL**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012**

LE CONSEIL MUNICIPAL
VU le Compte de Gestion dressé par le Trésorier ;

Après en avoir délibéré ;
DECLARE que le Compte de Gestion 2012 n'appelle aucune observation ni réserve.

02 – BUDGET GENERAL**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ET AFFECTATION DES****RESULTATS**

Le maire
DEMANDE qu'un nouveau président de séance soit désigné.

LE CONSEIL MUNICIPAL
DESIGNE Gabrielle REGAUDIE qui a obtenu le plus grand nombre de voix.

Le Président de séance ;
VU le Budget Primitif ;
VU les décisions modificatives s'y rapportant
PRESENTE le Compte Administratif ainsi résumé en résultats cumulés :

<i>Budget principal - CA 2012</i>			
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Soldes
Résultat antérieur	30 353,57 €	- €	-30 353,57 €
Exercice	63 267,04 €	54 176,67 €	-9 090,37 €
Affectation N-1 I=1068	-	30 353,57 €	30 353,57 €
			-9 090,37 €
Résultat cumulé	93 620,61 €	84 530,24 €	-9 090,37 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin d'autofinancement			9 090,37 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Soldes
Résultat antérieur (après aff.)		129 327,19 €	129 327,19 €
Exercice	409 650,93 €	498 098,63 €	88 447,70 €
			217 774,89 €
RESULTAT CUMULE	409 650,93 €	627 425,82 €	217 774,89 €
BALANCE	503 271,54 €	711 956,06 €	208 684,52 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 su Bp N+1	9 090,37 €		9 090,37 €
Affectation complémentaire en "réserves" (crédit du compte 1068 sur BP N+1)	0,00 €		
Reste sur excédents de fonctionnement à reporter au BP N+1 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	208 684,52 €		208 684,52 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le compte de gestion 2012 et après l'avoir approuvé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité en l'absence du maire ;
APPROUVE le Compte Administratif de 2012 présenté par le Président de séance ;

12 avril 2013

CONSTATANT que ce Compte Administratif présente un excédent d'exploitation net cumulé de 217 774.89 € ;
CONSTATANT que le besoin en financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser s'élève à 9 090.37 €
DECIDE d'affecter 9 090.37 € au financement de la section d'investissement et 208 684.52 € pour la réduction des charges de fonctionnement

03 – BUDGET GENERAL

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Le maire présente les grandes orientations du Budget Primitif 2013, qui prend en compte les orientations définies en réunion de commission et propose à l'assemblée de l'adopter par chapitre en Fonctionnement et en Investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;
VU l'état des restes à réaliser ;
VU les propositions du maire ci-dessous résumées :

<i>Budget principal - BP 2013</i>			
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Soldes
Résultat antérieur I=001 en R et D	9 090,37 €	- €	9 090,37 €
Exercice	426 000,00 €	202 564,00 €	223 436,00 €
Affectation N-1 (1068)		9 090,37 €	9 090,37 €
Dépenses imprévues I=020	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
Autofinancement complémentaire I=021		238 436,00 €	238 436,00 €
dont TVA	23 270,90 €		
Prêt relais TVA I=1641		- €	- €
Emprunt nouveau I=1641		- €	- €
Autres emprunt nouveau I=16818		- €	- €
TOTAL cumulé INV	450 090,37	450 090,37 €	- €
	450 090,37 €	450 090,37 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Soldes
Résultat antérieur F=002 en R et D	-	208 684,52 €	208 684,52 €
Réel Exercice	478 970,00 €	525 640,00 €	46 670,00 €
Dépenses imprévues F=022	16 918,52 €	-	16 918,52 €
Autofinancement complémentaire F=023	238 436,00 €	-	238 436,00 €
Total cumulé FONC	734 324,52 €	734 324,52 €	- €

Après en avoir délibéré ;
APPROUVE le Budget Primitif 2013 présenté par chapitre en Fonctionnement et en Investissement ;
DECIDE de fixer le taux des taxes de la manière suivante :
TH 10.15 % - TFB 11.56 % - TFNB 61.46 % (Inchangés par rapport à 2012).

04 - SUBVENTIONS

ATTRIBUTION 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré ;
DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :

Subventions	
Attributions 2013	
FNATH	50,00 €
AETC Tennis (Formation)	0,00 €
AETC Tennis (Provisions) 24,21 par enfant	250,00 €
Amicale Sportive d'Aureil (ASA)	460,00 €
Anciens Combattants AUREIL	110,00 €
Association pour les Ostensions	0,00 €
Comice Agricole de Limoges	113,00 €
Comice Agricole des Biards	220,00 €
GVA de St Léonard	91,00 €
Lieutenants de Louvererie	46,00 €

05 – TRESORERIE

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDITS DE TRESORERIE

Le maire précise que des besoins ponctuels de trésorerie apparaîtront dans le courant de l'exercice 2013.

Il sollicite donc l'assemblée, pour l'autorisation d'ouverture d'une ligne de crédits de trésorerie.

Le montant maximum nécessaire est estimé à 100 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
AUTORISE le maire à demander l'ouverture d'une ligne de crédits de trésorerie d'un montant maximum de 100 000 € aux conditions les meilleures.

AUTORISE le maire à signer le nouveau contrat.

PRECISE que la durée de prorogation sera de 12 mois.

DONNE tous pouvoirs au maire pour procéder, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.

06 – PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

DUREE D'AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES

Sur proposition du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'amortir sur une durée de 1 an les frais d'études du PLU d'un montant de 4 036.20 €.

07 – SIEMD

DISSOLUTION DU SIEMD

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par arrêté Préfectoral en date du 22 Juin 2010 a été modifiés les Statuts du SIEMD pour tenir compte de l'adhésion de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière à l'EPCI.

Par délibération en date du 29 mars 2012, les membres du Comité Syndical du S.I.E.M.D. se sont prononcés à l'unanimité pour l'adoption des nouveaux statuts de cette structure.

Monsieur Le Préfet n'a pu entériner à l'époque les nouveaux statuts en raison de la réception concomitante de demandes de retrait et de modifications portant sur la participation des Collectivités adhérentes. Par ailleurs ce projet s'inscrivait à un moment où devait s'élaborer le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant une rationalisation des syndicats existants. Dans les communes, une majorité qualifiée s'est prononcée pour donner son accord aux propositions du Comité Syndical du S.I.E.M.D.

Les modifications géographiques de Communautés de Communes avec des transferts de compétences ont entraîné une perte d'environ 60 élèves en septembre 2011.

Cette décision a entraîné une perte de recettes mettant en cause l'équilibre du syndicat.

En décembre 2011, les délégués du Comité Syndical du SIEMD ont eu le choix entre deux alternatives, soit la cessation d'activité, soit la mise en place d'une restructuration pédagogique et financière.

A la majorité des membres, il a été décidé de poursuivre l'activité et d'adopter une réforme financière et pédagogique.

L'équilibre du budget était basé sur un effectif de 530 élèves facturables.

L'application, entre autre, de nouveaux tarifs votés dans certaines communes, après l'adoption du BP 2012, a conduit à une perte d'environ 120 élèves sur l'effectif prévisionnel.

Après analyse approfondie de la situation, conformément à l'article L5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la dissolution de ce syndicat au 31 août 2013.

Celle-ci doit prévoir l'ensemble des conditions administratives, juridiques et financières, à savoir : les biens meubles, la problématique de la répartition des agents titulaires ainsi que le coût du licenciement des agents non-titulaires et le financement lié à la clôture des comptes à la date de la dissolution.

Par ailleurs, d'un Commun accord, les Communes en majorité ont décidé de définir un coefficient de répartition de l'Actif et du Passif du S.I.E.M.D avec les critères suivants :

- Population de chaque Commune ou celle du Chef Lieu du Canton de la structure Intercommunale (Eymoutiers)
- Moyenne annuelle des effectifs des élèves pour les années 2008-2012.

Le Maire présente le tableau consécutif à la mise en place de ces critères :

Nouveau calcul du coefficient de répartition au 18/03/2013						
communes	nbr habitants	coef hab	élèves/5ans	coef élèves	coef moyen	en postes titulaires
Aureil	914	1,66	25	0,71	1,18	0,25
Bessines	2895	5,25	186	5,26	5,26	0,71
Boisseuil	2705	4,9	103	2,92	3,91	0,527
Bonnac	1556	2,82	47	1,33	2,08	0,28
Bosmie	2345	4,25	267	7,56	5,9	0,79
chateauneu	1671	3,03	122	3,45	3,24	0,43
chaptelat	1851	3,36	0	0	1,68	0,22
condat	4773	8,65	357	10,1	9,38	1,26
feytiat	5985	10,85	425	12,03	11,44	1,543
Isle	7618	13,81	816	23,1	18,46	2,49
le palais	6069	11	154	4,36	7,68	1,03
rilhac	4211	7,64	247	6,99	7,31	0,98
st just	2502	4,54	255	7,22	5,88	0,79
st leonard	4750	8,61	334	9,45	9,03	1,21
st Meard	385	0,7	0	0	0,35	0,046
St Priest	2851	5,17	77	2,18	3,67	0,49
CC Vassivière	2068	3,75	118	3,34	3,54	0,47
TOTAUX	55149	100	3533	100	100	13,516

12 avril 2013

Répartition du personnel titulaire et contractuel et du passif financier									
Communes	indice de répartition	nombre postes titulaires	nombre postes CDI	total postes titulaires+cdi	postes attribués en réel	total agents	(40 000 €/ an 1 poste) compensatio n/ prorata départ sans agent	répartition du déficit (85000 €)	Estimation passif / Cne (85000 € - 26840 €)
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Aureil	1,185	0,25	0,057	0,307	0	0	12 280 €	1007,25	689,196
Bessines	5,255	0,71	0,255	0,965	1	1		4466,75	3056,308
Boisseuil	3,905	0,527	0,121	0,648	0,8	1		3319,25	2271,148
Bonnac la Co	2,075	0,28	0,064	0,344	0,5	1		1763,75	1206,82
Bosmie	5,9	0,79	0,183	0,973	1,25	2		5015	3431,44
Chaptelat	1,675	0,22	0,081	0,301	0	0	12 040 €	1423,75	974,18
Chateaneuf la Forêt	3,235	0,43	0,1	0,53	0,5	1		2749,75	1881,476
Condat	9,38	1,26	0,291	1,551	2,5	3		7973	5455,408
Feytiat	11,5	1,55	0,354	1,904	2,25	3		9775	6688,4
Isle	18,45	2,49	0,572	3,062	3,5	4		15682,5	10730,52
Le palais	7,675	1,03	0,372	1,402	1	2		6523,75	4463,78
Rilhac									
Rancon	7,31	0,98	0,227	1,207	1	1		6213,5	4251,496
St Just Marce	5,875	0,79	0,182	0,972	1	1		4993,75	3416,9
St Méard	0,345	0,046	0,017	0,063	0	0	2 520 €	293,25	200,652
communautés de communes									
CC Ambazac	3,665	0,49	0,178	0,668	0,5	1		3115,25	2131,564
CC des porte	3,535	0,47	0,11	0,58	0,8	1		3004,75	2055,956
CC Noblat	9,03	1,21	0,438	1,648	1	1		7675,5	5251,848
TOTAL							36 840	85 000	58 160

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU l'exposé du maire

DECIDE de la dissolution du SIEMD
DONNE tous pouvoirs au maire pour signer les documents nécessaires à la dissolution.

LA SEANCE EST LEVEE A 19H45

Le Président

le Secrétaire

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

REGAUDIE Gabrielle		DUCAILLOU André	
BIDAUD Jacques	SECRETAIRE	MUHLEBACH Chantal	
VIAROUGE Laurent		PERICAUD Virginie	ABSENTE
MERAUD Bernadette		PHALIES Jacques	
BESSOULE Christophe	EXCUSE	RESTOUEIX Marie-Laure	
BLANCHET Christian		VETIZOU Stéphanie	
DEBETH Marie-Pierre			